

M. WHELAN: Je suis du même avis que M. Mackasey. Le comité comprend des représentants des différentes professions au Canada. Nous avons des avocats, des médecins, des pharmaciens et des comptables. Il ne me semble pas nécessaire de demander un conseiller juridique, à moins que ce soit dans le sens où M. Macaluso l'a suggéré. Le conseiller pourrait avoir son mot à dire devant le comité mais il ne lui appartiendrait pas de prendre une part active dans ses travaux. J'ai moi-même participé à de nombreux comités où se trouvaient plusieurs conseillers juridiques, mais ils n'ont jamais pris part aux fonctions du comité lorsqu'il y avait des témoins. C'est plutôt le rôle du président. Depuis le temps où je siège à la Chambre des communes, je n'ai jamais vu que l'on ait profité d'un témoin. Le président s'acquittait généralement de sa tâche avec beaucoup de tact. Et je ne puis m'empêcher de penser qu'en embauchant avocats et comptables, nous ne faisons qu'admettre notre incapacité. Notre devoir consiste à nous occuper de ce comité et de l'interrogatoire.

A certains comités où j'ai pris part, le dernier, par exemple, où vous étiez président et où vous avez si bien rempli votre rôle, à mon avis, nous avons de nombreuses personnes de l'extérieur pour nous aviser de temps à autre. Mais il nous fallait recourir à notre propre jugement pour adopter le mode à suivre dans les questions à poser. D'après mon expérience aux Communes, soit dit sans méchanceté à l'égard de la profession juridique, moins les avocats et leurs longues discussions techniques se faisaient nombreux, plus le travail progressait à la Chambre. L'expérience m'a démontré que le droit n'est pas toujours d'un grand secours dans ce genre de travail.

M. MACALUSO: Ce qui prouve, M. Whelan, votre manque de connaissances.

M. WHELAN: Il est peut-être avantageux quelquefois de manquer de connaissances, puisqu'alors le travail s'accomplit plus rapidement. Je suis de ceux qui agissent promptement.

Le PRÉSIDENT: A M. Willoughby.

M. WILLOUGHBY: Je trouve que l'idée est bonne d'embaucher deux spécialistes, non pas dans l'intention de leur confier tout le travail des comités, mais en tant que conseillers seulement, de sorte que nous puissions nous en remettre à eux pour les questions d'intérêt technique, sur le plan du droit et des affaires. Je ne vois pas pourquoi nous n'engagerions pas ces personnes pour nous aider. Nous devons traiter du prix et des aspects techniques des produits pharmaceutiques. C'est là un domaine que très peu d'entre nous connaissent à fond. Évidemment, certains peuvent comprendre, mais très peu pourront saisir les facteurs juridiques et actuaires susceptibles d'être discutés. Nous devrions, je crois, avoir auprès de nous des personnes capables, non pas de nous supplanter, mais de nous aider lorsque nous posons des questions, de nous guider dans certains domaines.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackasey.

M. MACKASEY: Je partage l'avis du D<sup>r</sup> Willoughby. Croyez-vous qu'ils devraient prendre part au contre-interrogatoire?

M. WILLOUGHBY: Il s'agirait pour les membres de les y inviter. Je ne crois pas qu'ils devraient poser les premières questions. Il conviendrait que nous les invitions.